

Formation universitaire et territorialisation

*French universities and the way the projects insert themselves into the
« territoires ».*

Isabelle Pailliar



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/2419>

DOI : 10.4000/edc.2419

ISSN : 2101-0366

Éditeur

Université de Lille

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1996

Pagination : 101-110

ISBN : 978-2-07-677030-8

ISSN : 1270-6841

Référence électronique

Isabelle Pailliar, « Formation universitaire et territorialisation », *Études de communication* [En ligne], 19 | 1996, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 19 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/edc/2419> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edc.2419>

Ce document a été généré automatiquement le 19 mars 2021.

© Tous droits réservés

Formation universitaire et territorialisation

French universities and the way the projects insert themselves into the « territoires ».

Isabelle Pailliar

- 1 Les « nouveaux lieux de formation » s'inscrivent dans des territoires. En effet, l'expression met en évidence la localisation des activités de formation plus que les caractéristiques de la formation. L'insistance portée sur l'espace se comprend aisément : le changement de lieux ou la création de nouveaux établissements universitaires pose, certes, des problèmes d'organisation, mais donne surtout l'occasion de repenser les conditions de travail et, dans une certaine mesure, la répartition des tâches ou la reconfiguration des fonctions. Bref, dans une entreprise comme dans une administration, le changement de lieux se présente comme une occasion à saisir pour favoriser un renouvellement des objectifs et des moyens. Mais l'expression « les nouveaux lieux de formation » est pertinente parce qu'elle met d'abord l'accent sur le point de départ de la réorganisation interne. L'hypothèse que nous voudrions développer insiste sur l'importance qu'il convient d'accorder aux phénomènes de territorialisation dans la formation universitaire. Loin d'être de simples opportunités de changement au sein des établissements universitaires, ils posent de nouveaux problèmes et marquent une étape dans les conceptions pédagogiques. La mobilité spatiale engendre, certes, une mobilité fonctionnelle, mais, surtout, elle pose d'emblée des interrogations sur les relations entre formation et société locale, et à travers ces relations, sur les transformations qui affectent les politiques universitaires.
- 2 Trois références apparaissent d'emblée lorsqu'il est question des nouveaux lieux de formation. Ces références ne sont d'ailleurs pas éloignées de celles qui ont accompagné la mise en place des réseaux de communication au cours des années 80. D'abord, dans un cas comme dans l'autre, les politiques publiques sont à l'origine de l'installation soit de nouveaux lieux de formation dans le cadre du schéma Université 2000, soit des infrastructures de communication par l'intermédiaire du plan télématique ou du plan câble. Mais ces politiques publiques rencontrent à chaque fois des enjeux plus localisés

et des stratégies politiques territoriales qui à la fois favorisent la mise en oeuvre de décisions nationales et complexifient leur réalisation.

- 3 De même, réseaux de communication et nouveaux lieux de formation sont envisagés la plupart du temps comme produisant des effets sur les territoires de leur implantation. La question des impacts est posée dans les mêmes termes : dynamisation de l'activité économique d'un territoire, outil de modernisation des entreprises (immédiate dans le cadre des réseaux de communication, à moyen terme pour les nouveaux lieux de formation), facteur d'attractivité pour de nouvelles entreprises, retombées culturelles et sociales...
- 4 Enfin, l'idée d'une synergie entre les domaines de la formation, de la recherche et de l'économie locale était déjà formulée lors de l'installation d'infrastructures de communication dans des zones industrielles appelées technopoles. Là encore, l'entremêlement de ces trois domaines se retrouve dans les discours qui accompagnent la création de nouveaux lieux de formation et renforce de ce point de vue la similitude des approches entre réseaux de communication et lieux de formation. Il existe ainsi une certaine ressemblance entre ces deux secteurs, sans doute due à la permanence et à la récurrence de grandes questions qui traversent la société française depuis une quinzaine d'années. Plus que cela, ce rapide rappel d'éléments communs entre réseaux de communication et nouveaux lieux de formation s'inscrit dans les transformations que connaît la territorialité. Au-delà en effet de ces deux domaines, une question plus générale affleure qui porte sur les spécificités de l'inscription spatiale de secteurs dont le caractère déterritorialisé (c'est-à-dire détaché des contraintes locales) a toujours été présenté comme prédominant. Ainsi la création de nouveaux lieux de formation correspond-il à une évolution profonde de l'université qui, souvent appréhendée comme une structure imposée au local, se présente aujourd'hui comme un « acteur »¹ du développement urbain et devient partie prenante de la vie locale. Du même coup, la territorialisation du secteur universitaire se heurte à des logiques largement extérieures au secteur de la formation et en particulier aux stratégies qui animent la gestion politique d'un territoire. L'introduction de la formation universitaire dans un espace marque donc l'apparition progressive de politiques territoriales universitaires, phénomène que certains secteurs de l'activité sociale, la culture par exemple, connaissent de manière lente depuis une vingtaine d'années mais que le secteur universitaire vit de manière aigüe depuis le début des années 90, juste à un moment où il connaît une déstabilisation de ses missions (à moins que ce soit justement cette déstabilisation qui permette la création de formes renouvelées de structures universitaires). Ainsi pouvons-nous noter que l'existence de nouveaux lieux de formation se situe à la confluence de deux phénomènes, l'émergence des territoires comme acteurs de la vie sociale et politique et l'évolution des politiques universitaires.

1. L'ajustement des stratégies.

- 5 La localisation des structures universitaires dans un contexte marqué, nous l'avons signalé plus haut, par une acuité des enjeux locaux, donne lieu à la création d'un espace de discussion entre responsables universitaires, élus locaux et acteurs sociaux. Cet espace pourrait se définir par son indétermination stratégique, c'est-à-dire par sa capacité à laisser ouvert le champ des discussions et par la dynamique de la confrontation. L'un des premiers éléments de confrontation entre les acteurs

universitaires et politiques porte sur les bâtiments de la formation universitaire. Les constructions nouvelles ou la réhabilitation d'équipements existants correspond à une nécessité pour le milieu universitaire : faire face à un accroissement rapide du nombre d'étudiants et améliorer les conditions d'exercice de la formation. La construction des édifices universitaires associe Etat et collectivités territoriales : ces dernières envisagent donc cet équipement comme une structure nouvelle s'intégrant dans le cadre urbain. Son émergence, ainsi que l'ont été les équipements culturels et sociaux, est une marque urbaine en même temps qu'un signe de l'activité politique locale. Les bâtiments s'inscrivent plus généralement dans une symbolique de la monumentalité urbaine et donnent l'occasion aux élus et aux techniciens de repenser l'intégralité du site ou du quartier en fonction de l'implantation de ces nouveaux lieux de formation. S'insérant dans un cadre urbain, ils sont alors l'enjeu d'opérations de visibilité des pouvoirs locaux. En cela, les établissements universitaires donnent lieu à deux types de préoccupations : pour les responsables universitaires, ils posent des problèmes de gestion et de fonctionnement d'autant plus cruciaux et sensibles que ces problèmes sont généralement assumés par les services « centraux » des universités et qu'ils ne sont pas pris en charge jusqu'à présent directement par les responsables de département ou d'U.F.R. Pour les élus locaux, la mise en place de nouveaux lieux de formation signale l'inscription territoriale d'une prérogative jusqu'à présent strictement nationale, au moment même où la capacité d'action des collectivités territoriales semble étroite.

- 6 Pour les uns, la question essentielle est celle de la fonctionnalité des bâtiments et des services offerts² pour répondre à des tâches d'accueil des étudiants ; pour les autres, les nouveaux lieux de formation se présentent comme un élargissement des compétences politiques locales et comme une valorisation du cadre urbain. Ces deux types de préoccupations pourraient recouvrir la distinction opérée par Alain Lefebvre³ entre une logique fonctionnelle et un logique signalétique. Il serait pourtant inexact de conclure que les responsables universitaires n'obéissent qu'à une logique fonctionnelle. Dans la création de nouveaux lieux de formation se manifeste, pour les occupants des locaux, l'ambition de doter ces établissements d'une image valorisante, devenue nécessaire au recrutement des étudiants et aux relations avec les partenaires économiques locaux. De même, l'action des élus ne se situe pas uniquement dans le cadre d'une logique signalétique : la logique fonctionnelle se manifeste dans le réaménagement de sites urbains, devenu l'une des préoccupations majeures de l'action politique locale.
- 7 A la question de l'insertion des lieux de formation dans des projets urbanistiques s'ajoutent des attentes formulées par les collectivités territoriales concernant la manière dont ces lieux s'intègrent dans le tissu économique local. L'implantation nouvelle d'un bâtiment universitaire est envisagée comme un outil de développement local car elle peut, grâce aux étudiants, favoriser le renouvellement des dirigeants et des salariés des entreprises locales, contribuer à la modernisation de l'appareil productif local grâce au savoir dispensé sur l'innovation technique, créer de nouveaux secteurs d'emploi (en particulier les « services », même si le terme demeure flou) dans des territoires marqués par le déclin d'une industrie traditionnelle ou permettre un aménagement équilibré du territoire (dans le cadre par exemple des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche prévus dans la loi de février 1995 consacrée à l'aménagement du territoire). Enfin, les étudiants, dont on connaît

pourtant la faiblesse des ressources, sont appréhendés comme des consommateurs potentiels pour le commerce local ou pour les manifestations culturelles et sportives. L'intérêt des élus pour les nouveaux lieux de formation se traduit donc par l'espérance d'une vitalisation immédiate du tissu urbain et économique au moment où d'autres politiques ont montré leurs limites. La formation universitaire se trouve ainsi au centre d'attentes disparates et sur lesquelles elle n'a que peu de prise directe.

- 8 Pour la formation universitaire, les nouveaux lieux de formation donnent la possibilité de réactiver les liens avec le tissu social, dimension de plus en plus intégrée dans les pratiques pédagogiques comme le révèlent la généralisation des stages dans les formations professionnalisées ou générales, la place accordée à l'observation des mutations sociales dans les travaux d'enquêtes, la connaissance des marchés de l'emploi et des pratiques professionnelles, ou encore l'intervention de plus en plus manifeste de praticiens de tel ou tel champ d'activité dans la formation. D'une certaine manière, ces éléments indiquent un ancrage significatif du milieu universitaire dans les réalités territoriales. Pourtant, même si des formations se créent en fonction des besoins locaux formulés par les milieux industriels, les retombées économiques, sociales et culturelles, à la manière des espoirs placés dans les réseaux de communication, restent faibles. La demande d'une implication forte des universités dans le tissu local se heurte en même temps à des réticences du corps enseignant dont la tradition tend à opposer savoir universel et savoir localisé et qui craignent, dans l'insertion locale de la formation, une banalisation de la spécificité universitaire.
- 9 En outre, la localisation des établissements universitaires s'appuie, dans sa mise en œuvre, sur l'Etat et sur des structures intercommunales (district, communauté de communes,...) dans lesquelles se constitue progressivement une expertise locale. De même, les nouveaux lieux de formation tissent des relations avec des équipements proches géographiquement ou professionnellement. En ce sens, l'intégration dans un tissu local de structures de formation universitaire — s'accompagne d'une profusion d'espaces de pouvoirs, eux-mêmes au centre d'enjeux politiques multiples. Si cette multiplicité des espaces et des acteurs donne l'opportunité aux responsables universitaires de limiter une dépendance possible à l'encontre d'un seul type d'acteur (municipal, ou régional, dans le cadre en particulier du XI^{ème} Plan Etat-Région), elle amplifie cependant la complexité des relations locales. A cette donnée s'ajoute également le fait que les espaces de travail des universitaires eux-mêmes sont variés : ils sont confrontés à la gestion interne de l'équipement universitaire, à l'espace local⁴ et à ses « services » en matière de transport, d'accès, de logements, de restauration, à l'espace de recrutement des étudiants, le plus souvent régional et aux espaces scientifiques des enseignants à dimension nationale, internationale ou, en émergence, transfrontalière. Les nouveaux lieux de formation impliquent pour les responsables universitaires de gérer une profusion d'espaces qui nécessite à chaque fois l'intégration des propres logiques de fonctionnement de chacun de ces espaces. Ainsi la territorialisation des politiques universitaires se caractérise par la confrontation avec un foisonnement hétérogène d'acteurs et d'espaces de référence.
- 10 Si le terme d'indétermination semble le plus adéquat pour définir le jeu spécifique des acteurs qui se crée au moment de la localisation de lieux de formation, c'est parce qu'il permet d'insister sur les ajustements et réajustements successifs qui se jouent dans un domaine nouveau à la fois pour les acteurs politiques et sociaux et pour les universitaires. Le terme indique aussi que, si les acteurs reprennent, comme nous

l'avons signalé en introduction, des thèmes généraux qui avaient été développés lors de la mise en œuvre des réseaux de communication, c'est parce qu'il n'existe pas de discours et de missions spécifiques aux nouveaux lieux de formation, aisément identifiables et susceptibles de constituer une base ou un accord entre les acteurs, sur des objectifs partagés. De cette manière, les stratégies ne sont pas portées par des logiques lourdes mais plutôt déterminées par des occasions, des opportunités ou des « kairós ». L'enjeu semble alors moins résider dans le choc et l'affrontement de logiques disparates que, pour les acteurs, dans la gestion de l'agenda des problèmes rencontrés au fur et à mesure de l'implantation des nouveaux lieux de formation.

2. Vers un modèle pédagogique territorialisé ou territorial ?

- 11 Les constructions ou les réhabilitations de bâtiments universitaires montrent bien que les territoires ne constituent pas de simples lieux d'implantation et de réception de projets : ils sont en quelque sorte des acteurs qui influent sur ces projets. Espaces de confrontation et de partenariat, ils révèlent également avec une acuité toute particulière les questions que pose la formation universitaire à la société de nos jours. En cela, le local vit l'accentuation de tendances générales. En effet, les nouveaux lieux de formation amplifient une tendance plus générale vers la professionnalisation et la spécialisation des formations universitaires. Bien qu'elle ne se manifeste pas en termes aussi directs, la localisation induit une obligation de résultats, du moins dans les attentes des acteurs sociaux, qu'ils soient politiques ou professionnels, comme auprès des étudiants. Cette injonction sociale comporte pourtant deux éléments rarement explicités en tant que tels : une conception de la société et une conception de l'université. Dans le premier cas, l'apparition de l'expression « société cognitive »⁵ indique que le constat d'une transformation rapide des savoirs nécessite d'apprendre « tout au long de sa vie », elle signifie aussi, derrière l'importance accordée au savoir, s'exprime une conception de la société⁶. De cette manière, le local n'est que la caisse de résonance d'une vision du savoir, appréhendé comme une réponse à la faillite des institutions sociales ou politiques. Et cette conception est d'autant plus forte au niveau local que se manifeste l'épuisement de certaines politiques : culturelles, sociales ou urbaines. Ainsi les politiques territorialisées de l'université se voient-elles relayées au niveau local par la tentative de création de politiques territoriales universitaires.

« Toute politique, surtout depuis la décentralisation, est territorialisée, car elle doit s'appliquer localement à un territoire. Une politique territoriale, par contre, mobilise pour l'essentiel les ressources locales pour traiter in situ un problème »⁷.

- 12 Par ailleurs, les contraintes du local amplifient une conception de l'université envisagée comme une solution à la crise de l'emploi. La contribution de l'université à l'emploi et au développement apparaît, on le sait, en filigrane de la loi Faure et est affirmée dans la loi Savary de 1984, mais la dimension locale accentue l'instrumentalisation de la formation en fonction de spécificités et d'enjeux locaux. La relation de plus en plus directe établie entre les marchés de l'emploi et la formation universitaire se traduit par une vision de la pédagogie placée sous le signe de la productivité. En cela, il n'est pas étonnant de noter que la localisation de la formation s'accompagne d'une politique d'équipement en matière de nouvelles techniques d'information et de communication, pour des raisons certes liées à la nécessité

d'entretenir des relations avec d'autres antennes ou d'autres services de l'université, mais aussi pour des raisons liées également à l'injonction d'efficacité imposée à ces lieux de formation. De ce point de vue, les nouveaux lieux de formation paraissent prisonniers de la notion de professionnalisation, elle-même rarement explicitée, le plus souvent réduite à son opposition à la culture générale, et marquée d'un « déficit de la réflexion »⁸.

- 13 En outre, les nouveaux lieux de formation mettent en évidence la manière dont les différents espaces (et les différents acteurs qui les animent) coexistent. En d'autres termes, tant au niveau du fonctionnement propre des universités et du dispositif pédagogique qu'au niveau de l'ensemble des acteurs locaux (municipalités, entreprises, instances consulaires, administrations...), les nouveaux lieux de formation assurent des tâches de « rejointoiement », selon l'expression d'Yves de la Haye, entre des acteurs et des stratégies disparates. Ainsi la territorialisation des activités possède-t-elle une originalité, celle de placer les acteurs en situation d'interrelation. Les nouveaux lieux de formation sont donc l'occasion de réactiver la spécificité des territoires, définie par le « paradigme relationnel », pour reprendre l'expression de Pierre Veltz qui va même jusqu'à distinguer dans les interactions locales « trois pôles : celui du contrat, celui de la règle et des conventions, celui des réseaux »⁹. On le voit par ces différents éléments, les nouveaux lieux de formation manifestent une considération du territoire à l'égard de l'université plus qu'une véritable innovation dans la pédagogie universitaire. Ils mettent en évidence les interdépendances entre une structure et son environnement plus qu'une évolution de l'université elle-même. Et dans ce cas, les nouveaux lieux de formation suscitent l'intérêt des élus parce qu'ils s'intègrent à des politiques sectorielles en cours (l'urbanisme, l'économie, la vie culturelle...) : pour autant, ils ne donnent pas lieu, en tant que tels, à des oppositions ou à des débats. Il conviendrait d'ailleurs d'engager plus précisément cette réflexion à travers une analyse de la presse quotidienne régionale afin de vérifier que les hésitations éprouvées par ce support pour traiter l'information universitaire (tantôt rubrique spéciale mais qui ne s'établit pas dans la durée, tantôt supplément à l'occasion de la rentrée, ou encore embauche ponctuelle d'étudiants pigistes...) révèlent une représentation floue et indécise de ce domaine d'activités, traduction de l'absence de l'université dans l'espace public local. Du coup, les nouveaux lieux de formation semblent moins apparaître comme des instances porteuses d'une représentation renouvelée de l'université que comme des structures s'intégrant dans des politiques locales. Cette prédominance des politiques urbaines ou de développement local au détriment de l'expression de politiques universitaires s'explique par plusieurs raisons : d'abord le fait que le milieu universitaire, dans son ensemble, n'a pas conscience d'être un acteur local ; ensuite l'adoption de références et de contraintes extérieures au champ de la formation et l'intégration de la logique des élus locaux par les responsables universitaires eux-mêmes ; enfin la présence de politiques économiques, sociales ou urbaines relativement cohérentes et structurées.
- 14 Dans ce cadre-là, les nouveaux lieux de formation se greffent pour l'essentiel sur des politiques territoriales déjà existantes sans donner naissance à des politiques territoriales spécifiques et autonomes. Pourtant, les nouveaux lieux de formation s'affirment par leur spécificité territoriale, tendent à se distinguer les uns des autres en fonction de caractéristiques locales et cherchent à développer des relations et des partenariats avec une diversité d'acteurs. En cela, la localisation des formations

universitaires annonce un modèle mixte des politiques universitaires, et la territorialisation indéfinie de celles-ci attribue finalement aux nouveaux lieux de formation un statut d'espaces d'expérimentations non explicités et pourtant réels.

BIBLIOGRAPHIE

Castel, R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, p. 428.

Cibois, P., (juillet 1996), « Morale provisoire pour l'Université, *Esprit*, n° 7.

Commission Européenne, (mars 1996), Enseigner et apprendre, vers la société cognitive, *Livre Blanc de la Commission Européenne*.

Lefebvre, Alain, (1995), « Rhétorique de la convergence et politique régionale de communication : le cas des villes franches 2000 en Midi-Pyrénées » *Technologies de l'Information et Société*, vol. 7, n° 2, p.204.

Lussault, M., Thibault, S., (juin 1994), « L'émergence de l'université sur la scène locale », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 62-63, p. 138.

Renaut, A., (1995), *Les révolutions de l'université*, Calmann-Lévy, Paris, p. 26.

Veltz, P., (1996), *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, PUF, Paris, p. 215.

NOTES

1. Lussault M., Thibault S., « L'émergence de l'université sur la scène locale », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 62-63, juin 1994, p. 138.

2. Sur ce point, cf Cibois P., « Morale provisoire pour l'Université, *Esprit*, n° 7, juillet 1996.

3. Lefebvre Alain, « Rhétorique de la convergence et politique régionale de communication : le cas des villes franches 2000 en Midi-Pyrénées » *Technologies de l'Information et Société*, vol. 7, n° 2, 1995, p.204.

4. Sur les faibles retombées d'une université sur un territoire et sur ses « espaces d'échelles différentes », lire le cas de Valenciennes dans l'article de Subra P., « L'université contre la crise ? », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 74-75, juin 1994, p. 82.

5. Cf Enseigner et apprendre, vers la société cognitive, *Livre Blanc de la Commission Européenne*, mars 1996.

6. Sur ce thème particulier de la société pédagogique, voir Moeglin P., « L'espace public à l'école de la société pédagogique », dans *L'espace public et l'emprise de la communication* (sous la direction de Pailliat I.) éditions ELLUG, Grenoble, 1995.

7. Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995, p. 428. Les expressions « politiques territoriales » et « politiques territorialisées » sont empruntées à Michel Autès.

8. Cf. Renaut A., *Les révolutions de l'université*, Calmann-Lévy, Paris, 1995, p. 26.

9. Veltz P., *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, PUF, Paris, 1996, p. 215.

RÉSUMÉS

S'intéressant aux politiques de nouvelles implantations universitaires, l'auteur met en lumière le parallélisme qui existe entre cette mise en oeuvre et celle du développement des nouvelles technologies de communication. Une même question traverse les deux situations : comment s'inscrit localement une activité définie comme déterritorialisable ? L'auteur estime que les nouveaux lieux de formation semblent offrir un modèle nouveau, non figé, permettant l'expression de stratégies disparates. Cette indétermination favorise une dynamique de relations entre acteurs locaux.

Considering the policies of new university settlements, the author highlights the parallelism existing between this process and that of the increasing use of new communication technologies. The same question concerns the two situations : How can an activity that no longer needs to be set up in specific places be integrated locally ? The author thinks that the new training places seem to offer a new evolving model which makes it possible for badly matched strategies to express themselves. This lack of determination favors a dynamics of relationships between local partners.

INDEX

Mots-clés : formation universitaire, développement territorial, formation, réseau de communication

Keywords : university education, territorial development, training place, communication network

AUTEUR

ISABELLE PAILLIART

Isabelle Pailliant est Professeur à Grenoble 3 (Sciences de l'Information et de la Communication). Elle anime les travaux du GRESEC. Elle a particulièrement étudié les évolutions des médias et le développement des politiques locales et régionales de communication en France et en Europe. Elle a publié récemment *Territoire et Communication* (P.U.G., Grenoble) et a coordonné l'ouvrage *Les Espaces publics et la Communication*.